

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Convocation envoyée et affichée en mairie le 12 juin 2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué s'est réuni, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno FORIEL, Premier adjoint au Maire.

Etaient présents : Mme BANKHALTER Catherine, Mme BRACHET Claudine, Mme CHENE Martine, Mme DESBRUN Claudine, M. GOUNON Michel M. GUERBY Pascal, Mme GUIBERT Frédérique, M. MUTIN Gilles, M. OLLIER Jean-Pierre, Mme PONSONNET Ghislaine, M. PONTON Jack, M. PRIMA Luc, M. RA-GEAU Laurent, M. STRANGOLINO Patrick, Mme VALLON Chantal.

Etaient excusés : M. CHABOUD Hervé représenté par M. Bruno FORIEL
Mme CHARDON Patricia représentée par M. Jack PONTON
Mme BONHOMME Stéphanie représentée par M. Patrick STRANGOLINO
M. LUBRANO Guy Pierre représentée par Mme Catherine BANKHALTER
M. PONSOT Pierre-Marie représenté par Jean-Pierre OLLIER

Absentes : Mme Tiffany SALMERON, Mme Sophie VINOY

Mme Catherine BANKHALTER a été désignée comme secrétaire de séance.

I - Validation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juin 2014

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

II – Points à l'ordre du jour

66-2014 – ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS. Vu le code électoral, en particulier le Livre II titres 1 à 6

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,
Vu le décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014156-0012 du 5 juin 2014, fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de 1000 à 8999 habitants, pour l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014 et précisant le mode de scrutin applicable,

Considérant qu'en application des articles L. 284 à L. 286 du code électoral le conseil municipal doit élire 7 délégués et 4 suppléants,

Considérant que cette désignation se fait par un vote sans débat, à bulletin secret, par scrutin de liste à la proportionnelle.

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture.

Avant l'ouverture du scrutin, le Premier adjoint a constaté le dépôt d'une liste présentée par M. Hervé CHABOUD.

Le bureau de vote est constitué :

- d'un président : M. Bruno FORIEL, Premier Adjoint
- d'une secrétaire : Mme Catherine BANKHALTER
- de 4 scrutateurs : Mmes Claudine BRACHET et Frédérique GUIBERT, Messieurs Jack PONTON et Pascal GUERBY.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 21
Votes blancs : 3
Votes exprimés : 18

La liste Hervé CHABOUD obtient 7 délégués et 4 suppléants.

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

INFORMATIONS DIVERSES : Prochain conseil municipal le mardi 8 juillet 2014 à 20 h 30

La séance est levée à 19 h 30